

**Hier et demain.** Les préconisations émises par la Task Force on Climate-related Financial Disclosures à l'intention de la communauté économique en matière de publication et de quantification des risques et des opportunités que comporte la menace climatique attestent que l'actualisation des externalités négatives futures devient un élément incontournable de la stratégie des entreprises. Un principe qui n'a pas toujours été compris, comme en témoignent les expériences de BNPP et de Shell, qui sont appelées à s'expliquer pour des faits survenus il y a plus de vingt ans. Certes, il s'agit de contextes différents, mais on voit bien que les entreprises peuvent avoir un temps de réaction plus ou moins rapide et que les conséquences, qu'elles soient d'ordre purement économique ou juridiques, peuvent les rattraper plusieurs décennies après les événements générateurs. En cela, la loi française sur le devoir de vigilance constitue pour les entreprises une opportunité majeure pour passer à la vitesse supérieure et renforcer leur travail de veille et de prospective.

## INSTITUTIONS, REGLEMENTATIONS

### Pollution, santé, Europe

#### La Commission européenne adopte une définition (contestée) pour les perturbateurs européens

Après plusieurs années de blocage, la Commission européenne a adopté le 4 juillet une définition caractérisant les perturbateurs endocriniens. La France, qui s'était opposée à la précédente version, a, cette fois, voté en faveur du texte. **Selon le ministre français de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, cette nouvelle mouture constitue une « avancée considérable »,** notamment en s'appliquant aussi aux perturbateurs « présumés » et non plus seulement « avérés », en prévoyant le lancement d'une stratégie européenne prenant en compte toutes les expositions possibles, en mobilisant, dès 2018, 50 millions complémentaires en faveur de la recherche sur les effets des perturbateurs endocriniens. **Cette définition, indispensable pour pouvoir légiférer sur les produits commercialisés, ne concerne cependant pas** les pesticides « conçus spécifiquement pour perturber les systèmes endocriniens des insectes ciblés », pas plus que les vêtements, les cosmétiques, les jouets ou certains emballages. Les associations spécialisées et plusieurs personnalités écologistes reprochent également au texte d'imposer des critères d'identification beaucoup trop exigeants, ce qui générera des délais très longs. Le Parlement a désormais quatre mois pour adopter ou rejeter le texte.

### Obsolescence, Europe

#### Lutte contre l'obsolescence : un enjeu économique, environnemental et social pour les eurodéputés

Le Parlement européen a adopté, le 4 juillet, une [résolution](#) demandant à la Commission de se saisir de la question de la durée de vie des produits. **La controverse sur l'obsolescence précoce, voire programmée, des produits n'est pas nouvelle.** Cette obsolescence est même soutenue par certains, qui voient dans la rotation rapide des nouvelles versions des produits un facteur essentiel pour le financement de l'innovation. Mais le mécanisme affecte aussi le pouvoir d'achat des consommateurs, il épuise les ressources naturelles et participe à la pollution. Les associations se sont saisies du problème depuis plusieurs années et le bureau Asie du Sud-Est de Greenpeace a publié dernièrement un [benchmark](#) des principaux modèles de smartphones, tablettes et ordinateurs portables en fonction de leur facilité de réparation. **Il convient de souligner que le marché de la réparation est très lucratif.** Aux Etats-Unis, par exemple, le chiffre d'affaires annuel généré par la réparation des téléphones cellulaires s'élèverait à 4 milliards de dollars environ selon le cabinet d'étude et de conseil IBISWorld. Une manne qui a incité les grandes marques, comme Apple, à contrôler fermement leurs réseaux de réparateurs agréés. Réagissant à cet état de fait, **des organisations, comme Repair.org aux Etats-Unis, participent à la mobilisation de l'opinion.** Celle-ci a conduit, à ce jour, douze Etats américains à introduire des propositions de loi pour faciliter la réparation des appareils par des ateliers indépendants ou par les consommateurs eux-mêmes (voir [IE n° 252](#)). Plus près de nous, la Suède a adopté, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, plusieurs mesures destinées à encourager la réparation de produits de consommation courante (réduction de moitié de la TVA sur les frais de réparation de certains objets, déduction de l'impôt de la moitié des coûts de main-d'œuvre entrant dans la réparation des gros appareils ménagers – voir [IE n° 244](#)). De son côté, le groupe Seb a décidé, il y a près d'un an, d'étendre à dix ans la « réparabilité » de la plupart de ses produits. Une décision qui, selon la société, permet d'alléger la pression sur les ressources, mais aussi de favoriser l'emploi et de fidéliser la clientèle. Autant d'initiatives qui pourraient inspirer la Commission, dont la réactivité n'est toutefois pas toujours à la hauteur de l'urgence des enjeux.

### Biodiversité, hydrocarbure, France, Brésil

#### Projet de Total au large de l'Amazonie : Greenpeace alerte les investisseurs financiers

Le 26 mai dernier, l'association Greenpeace a alerté les actionnaires de Total sur les risques qu'un projet d'exploration pétrolière du groupe français faisait courir à un récif corallien unique au monde au large des côtes nord du Brésil (Amazon Reef, voir [IE n° 260](#)). Le 3 juillet, c'est aux investisseurs financiers que l'ONG s'est cette fois adressée ([Investor Briefing](#)) pour souligner les risques financiers et de réputation qui pèsent sur la compagnie avec ce projet. Dans ce document, l'association suggère des questions que les investisseurs pourraient adresser à Total et à BP (également impliquée dans ce projet) et **souligne plusieurs aspects qui, selon elle, remettent largement en question la mise en œuvre** : le récif est encore peu documenté (5 % seulement à ce jour selon la communauté scientifique) ; l'étude d'impact environnemental transmise aux autorités par Total en 2015, ainsi que les autres documents clés fournis ultérieurement ne font pas référence au récif ; la compagnie n'a toujours pas répondu à toutes les requêtes exprimées par l'agence environnementale brésilienne (Ibama) ; l'entreprise ne dispose pas de dispositif de confinement dans la région. En cas d'accident, l'acheminement sur place du dispositif commun à l'industrie demanderait au moins dix jours ; la probabilité de découvrir des hydrocarbures commercialement exploitables est très faible (sur les 95 tentatives menées dans la région depuis les années 70, aucune n'a abouti à des résultats exploitables) ; le cabinet Wood Mackenzie estime que le seuil de rentabilité nécessaire pour développer un projet en eau ultra-profonde en respectant les plus hauts standards de santé et de sécurité s'inscrit dans une fourchette comprise entre 85 et 100 dollars le baril, loin de l'estimation annoncée par Total pour ce projet (entre 40 et 60 dollars).

### Esclavage moderne, luxe, chaussures

#### Les industries du cuir doivent progresser pour éradiquer le travail forcé dans la filière

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), 21 millions de personnes sont aujourd'hui victimes du travail forcé dans le monde. Peu à peu, des lois voient le jour pour inciter les entreprises à éliminer cette pratique de leur chaîne d'approvisionnement, comme le California Transparency in Supply Chains Act (2010) et le Modern Slavery Act britannique (2015). L'association américaine Know The Chain a publié le 21 juin un [rapport](#) sur les risques de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement de l'industrie du cuir (chaussures, vêtements, maroquinerie, etc.). Si le document reconnaît que des progrès ont été réalisés pour éradiquer le travail forcé, notamment au niveau de la fabrication des articles, il souligne aussi que **des efforts importants doivent encore être réalisés, en particulier dans les tanneries et les fermes qui élèvent le bétail (notamment au Brésil) pour la production des peaux**. Le rapport passe en revue cinq marques de chaussures (dont la filiale du groupe français Kering, Puma) et cinq marques de luxe (dont Kering) en ce qui concerne leur niveau de transparence et leur politique de vigilance.

### Droits humains, justice, hydrocarbures, Pays-Bas

#### Shell à nouveau poursuivi pour les conséquences de sa présence au Nigeria

En 1995, à la suite d'un procès truqué organisé par un tribunal du régime du dictateur Sani Abacha (Nigeria), le militant Ogoni, Ken Saro-Wiwa a été exécuté avec huit de ses compagnons, pour avoir protesté contre l'exploitation pétrolière et ses conséquences environnementales et sociales pour la région. Le 29 juin, l'association Amnesty International a annoncé que les veuves de quatre des hommes assassinés ont déposé une plainte contre Shell devant un tribunal de La Haye. **Les plaignants affirment notamment que la compagnie est complice des actes commis par l'armée ayant conduit à l'exécution des quatre hommes** et réclament des excuses ainsi que des compensations. En 2009, après une plainte déposée auprès d'un tribunal fédéral de New York, Shell avait accepté de verser 15,5 millions de dollars à dix familles de victimes du régime du général Abacha en compensation des violences subies, mais sans reconnaître sa responsabilité dans les faits avancés par les plaignants à son encontre.

### Impact des biens et services, banques, France

#### Nouvelles accusations contre BNPP, cette fois pour complicité de génocide

Décidemment, la banque française BNP Paribas semble rencontrer de sérieuses difficultés à prouver qu'elle maîtrise la régularité de ses flux financiers. **Premier point d'orgue, le 30 juin 2014**, avec la conclusion par la banque d'une série d'accords destinés à mettre un terme aux enquêtes menées à son encontre aux Etats-Unis pour avoir enfreint, entre 2000 et 2010, des lois et réglementations concernant les sanctions économiques instaurées par les Etats-Unis à l'égard de certains pays (Soudan, Cuba, Iran). Résultat : une amende de 8,97 milliards de dollars (6,6 milliards d'euros). **Plus récemment**, l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation française (ACPR) lui a signifié huit griefs au regard de ses procédures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (voir [IE n° 260](#)). **Dans une autre affaire**, le 19 février 2014, le procureur général de Monaco avait ouvert une information judiciaire contre X pour blanchiment, recel de blanchiment et omission de déclaration de soupçons à la suite d'une

lettre adressée au procureur par l'association française Sherpa, dans laquelle celle-ci mettait en cause BNP Paribas Wealth Management (voir [IE n° 188](#)). **Et dernièrement**, le 28 juin, ce sont trois associations (Sherpa, le Collectif des parties civiles pour le Rwanda, Ibuka France) qui ont porté plainte contre la banque pour « *complicité de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre* ». Il lui est reproché d'avoir, en juin 1994, facilité le financement d'une importante cargaison d'armes destinées aux Forces armées rwandaises (FAR) qui ont participé au génocide des populations tutsies. BNPP dispose d'une [politique sectorielle « Défense & sécurité »](#) récemment mise à jour et disponible sur son site Internet. Reste à savoir si elle est permet d'apporter une réponse adéquate à ce type d'affaire, qui s'insère dans un mouvement allant en s'amplifiant et cherchant à établir un lien entre le développement des différentes formes de la criminalité organisée et les possibilités offertes par les réseaux bancaires internationaux.

## INVESTISSEMENT RESPONSABLE

---

### Climat, finance, Europe

#### Les investisseurs institutionnels protègent peu leurs portefeuilles contre le risque climatique

Dans son étude, intitulée [European Asset Allocation Survey 2017](#), publiée le 26 juin, le cabinet de conseil Mercer relève que la principale raison qui conduit les investisseurs institutionnels européens à prendre en compte des critères ESG (environnement, social, gouvernance) dans la gestion de leurs actifs est l'importance relative de l'impact financier (28 % contre 20 % l'an dernier). Vient ensuite le risque de réputation (20 % des motifs évoqués, contre 16 % en 2016). Plus généralement, **l'étude, qui porte sur une analyse du comportement de 1 241 investisseurs européens**, montre que 20 % d'entre eux ont incorporé le risque ESG dans leurs convictions et leur politique de gestion. Mais 5 % seulement prennent en considération les risques financiers susceptibles de résulter des dérèglements climatiques (contre 4 % en 2016).

### Climat, hydrocarbures, monde

#### Les investissements des compagnies pétrolières incompatibles avec un scénario à 2 °C

L'association Carbon Tracker, en collaboration avec les Principles for Responsible Investment (PRI) et plusieurs investisseurs institutionnels – dont le Fonds de réserve pour les retraites français (FRR) –, a publié le 21 juin une [étude](#) mettant en évidence la part « inutile » des projets d'exploration et de production prévus par 69 compagnies pétrolières et gazières (les 68 plus importantes sociétés cotées, auxquelles s'ajoute Saudi Aramco). Pour ses calculs, **le rapport se réfère au budget carbone disponible d'ici à 2035 pour le secteur pétrolier dans le cadre du « scénario 450 »** établi par l'Agence internationale de l'énergie (320 Gt). Ce scénario est compatible avec un objectif visant à contenir, avec une probabilité de 50 %, l'augmentation de température de la planète à 2 °C. L'étude montre que sur la base des dépenses d'investissement (CAPEX) actuellement envisagées par ces 69 sociétés d'ici à 2025, leurs émissions cumulées de GES devraient atteindre 380 Gt d'ici à 2035, soit un excédent de 60 Gt par rapport au scénario 450. Cela conduit les auteurs à considérer qu'une partie de ces CAPEX est incompatible avec ce scénario. Ils évaluent ces dépenses « gaspillées » à 2 300 milliards de dollars sur un total de 7 200 milliards prévus. Le rapport classe les compagnies en fonction de la part de CAPEX qu'elles sont ainsi susceptibles d'engager inutilement. Il estime, par exemple, que cette part s'établit entre 30 % et 40 % pour la société française Total.

### Climat, monde

#### Les entreprises doivent publier des informations sur les risques et opportunités climatiques

Le Conseil de stabilité financière (Financial Stability Board – FSB) regroupe des banques centrales, des autorités de régulation financière et les ministères des Finances de vingt-quatre pays auxquels s'ajoute l'Union européenne. Cette institution a été lancée en avril 2009 à la suite de la crise financière. En décembre 2015, elle a initié un groupe de travail sur la question de la publication d'informations financières sur le climat : la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). La TCFD a rendu public, le 15 juin dernier, un [rapport](#) soulignant l'importance pour les entreprises de publier dans leurs documents financiers des informations en lien avec les dérèglements climatiques. **Ce rapport recommande en particulier de communiquer les émissions de gaz à effet de serre (directes et indirectes), mais aussi les risques et opportunités résultant des changements climatiques selon un éventail de scénarios.** Ces informations sont censées aider les investisseurs, les assureurs et les banquiers à mieux évaluer les risques relatifs au changement climatique dans l'exercice de leur métier : allocation d'actifs, assurance, prêts...

## ENTREPRISES (initiatives & controverses)

---

### Biodiversité, restauration, Etats-Unis

#### Burger King s'engage enfin à ne plus participer à la déforestation... d'ici à 2030

Les chaînes de restauration rapide ont un impact considérable tant sur l'environnement que sur les droits sociaux des communautés. Le groupe américain Restaurant Brands International (BRI) est l'un des plus

importants réseaux mondiaux de restauration rapide. Il est notamment propriétaire de la deuxième chaîne mondiale (Burger King), qui satisfait plus de 11 millions de clients chaque jour. Fin juin, BRI a pris l'engagement de supprimer toute forme de déforestation de la chaîne d'approvisionnement de Burger King d'ici à 2030 et de respecter les droits des communautés vivant dans le voisinage des éleveurs de bétail et des producteurs de soja. **Cette déclaration laisse toutefois sceptique l'Union of Concerned Scientists, une association scientifique américaine**, qui relève que BRI est souvent critiqué par les associations environnementales pour l'achat de soja et de bœuf auprès de fournisseurs impliqués dans la déforestation en Amérique latine, une région où près de 70 % de la déforestation est causée par l'agriculture commerciale (voir [IE n° 253](#)). En outre, selon les chercheurs de l'association, la chaîne devrait plutôt se fixer comme échéance la date de 2020, afin de s'aligner avec les engagements des autres grandes chaînes de restauration.

## Déchets, chimie, France

### **Bientôt une solution pour recycler indéfiniment les PET, y compris les PET opaques**

Le polytéréphtalate d'éthylène (PET) est une résine plastique recyclable qui offre plusieurs avantages écologiques, notamment la réduction de 20 % à 25 % du poids des emballages, ce qui, outre le gain de matière, diminue le poids transporté et, par voie de conséquence, les rejets de GES lors des opérations logistiques. De plus, sur un plan économique, cette réduction de poids génère en France une baisse de l'éco-contribution versée à l'organisme collecteur. Mais cette matière n'offre pas que des avantages. Ainsi **les PET dits opaques, obtenus grâce à l'ajout d'une charge minérale au plastique et dont le volume de production progresse très rapidement, perturbent-ils le recyclage**. En effet, au-delà d'un seuil de 15 %, leur présence dans la composition de base rend les fibres de plastique trop cassantes, ce qui fait qu'elles ne peuvent plus être utilisées par les plasturgistes. Le 27 juin, la société française de « bioplasturgie » Carbios a signé un contrat avec la société d'ingénierie TechnipFMC afin d'amorcer la phase industrielle de son procédé de recyclage enzymatique des PET. **Grâce aux enzymes, les polymères peuvent en effet revenir au monomère d'origine et être recyclés à l'infini**, quelle que soit leur composition. Cette collaboration débouchera dès l'an prochain sur un pilote qui devrait être opérationnel en 2019. Le déploiement industriel pourrait être lancé en 2021.

## Impact des biens et services, TIC, Chine

### **Le chinois Tencent consent à limiter la dépendance des jeunes à son jeu, « King of Glory »**

La pratique excessive de jeux vidéo est une problématique qui interpelle de plus en plus. Notamment au sujet des adolescents. Et surtout en Chine. Ce pays a d'ailleurs été l'un des premiers à déclarer la dépendance à Internet « trouble clinique ». Le géant chinois du Web, Tencent, connu notamment pour son réseau de messagerie WeChat, est aussi un important fournisseur de jeux vidéo en ligne sur PC et smartphone. Son produit phare, « King of Glory » (L'honneur des rois), revendique plus de 200 millions de joueurs inscrits, dont 80 millions d'utilisateurs quotidiens. Il a généré 6 milliards de yuans (772 millions d'euros) de chiffre d'affaires au cours du premier trimestre de l'année. Accusée par la presse officielle chinoise de pervertir la jeunesse, la société a annoncé que **l'accès au jeu serait limité à une heure par jour pour les enfants de moins de douze ans** qui, en outre, ne pourront plus se déconnecter après 21 h, et à deux heures pour les moins de 18 ans. La mesure a pris effet le 4 juillet.

## EN BREF

---

**Finance.** La société suisse d'assurance et de réassurance Suisse Re a annoncé le 6 juillet dans un communiqué que d'ici à la fin de l'année, l'intégralité de ses placements seraient gérés selon des critères ESG (environnement, social, gouvernance). Guido Fürer, son président, a précisé que les aspects économiques et financiers (en réduisant notamment les risques pour les investisseurs de long terme) ont largement contribué à cette prise de décision.

**Climat.** Le 15 juin, le Parlement suédois (Riksdag) a voté une loi qui prévoit de rendre le pays neutre en carbone d'ici à 2045.

**Climat.** Le constructeur automobile suédois Volvo (détenu par l'entreprise chinoise Geely) a annoncé, le 5 juillet, qu'à partir de 2019, la totalité des véhicules qu'il fabriquera sera à propulsion électrique. La société, qui a vendu plus de 530 000 véhicules dans le monde en 2016, prévoit de porter sa production à 1 million de voitures en 2025.

---

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

Adressez vos commandes d'abonnement à : CFIE, 52 bd Ornano – 75018 Paris

---